

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1769

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Substituer à la dernière phrase de l'alinéa 66 les deux phrases suivantes :

« Le projet de système principal de combat terrestre (MGCS) est abandonné. Il sera remplacé par un programme souverain, mené éventuellement en coopération. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose de sortir la France de l'impasse que représente le système principal de combat terrestre (MGCS).

Le partenariat franco-allemand autour du projet du MGCS est un long feuilleton aux multiples rebondissements et dont les derniers épisodes ne présagent rien de bon. Le projet va de difficultés en difficultés et il est aujourd'hui compliqué de l'imaginer aboutir. Encore récemment, nous apprenions que l'Allemagne envisageait de commander jusqu'à 141 nouveaux chars Leopard 2A8. Le gouvernement se cramponne à ce programme voué à l'échec car il semble plus attaché à la lubie d'un partenariat franco-allemand qu'à la modernisation de nos chars de combat.

Il est donc temps d'envisager une solution nationale à ce problème, d'autant plus que la base industrielle et technologique de défense française compte encore de nombreux savoir-faire

concernant les chars. Cet amendement permet ainsi de lancer un programme souverain de remplacement des chars Leclerc.